

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 octobre 2010
(convocation du 11 octobre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphan à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud Ouest (S.P.A.) - Refuge pour les animaux - Subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2010 - Décision - Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 1994, la Communauté Urbaine de Bordeaux est amenée à soutenir financièrement l'action de la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud Ouest, association reconnue d'utilité publique, implantée à Beutre Mérignac afin de lui permettre d'assurer, dans des conditions satisfaisantes, le fonctionnement quotidien de ses installations de refuge pour animaux.

Il convient de rappeler que l'association assure l'activité de fourrière pour animaux représentant un danger potentiel pour la circulation car trouvés errants sur la voie publique sur l'ensemble du territoire communautaire. Ces animaux, à l'issue du délai de garde légal, sont transférés vers le refuge et peuvent être proposés à l'adoption.

Pour faire face aux frais de gestion du refuge pour animaux, l'association a sollicité notre établissement public pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 100 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel évalué pour 2010 à 1 090 000 € et détaillé dans le document annexé.

Le contrôle fait sur l'exercice 2009 par l'expert comptable, Commissaire aux Comptes, confirme la sincérité des informations données par la SPA.

A noter que le compte de résultat 2009 fait apparaître un excédent de 626 809 € provenant en partie de legs, recettes par nature aléatoires et difficilement prévisibles. Elles ne peuvent pas occulter le déficit d'exploitation chronique constaté depuis plusieurs années.

Néanmoins, l'aide apportée par les Communes communautaires pour la première fois en 2009 par le biais de conventions individuelles conclues avec l'Association commence à infléchir cette tendance.

A la demande des membres de la Commission Fonctionnement Administration Générale, lors de la séance du 1^{er} octobre 2010, le ratio concernant les modalités de paiement de la

contribution est rectifié, à savoir un premier acompte de 60 % à la signature de la convention au lieu de 80 % les années précédentes, et un solde de 40 % en juin 2011, après réception de l'ensemble des documents exigés et mentionnés à l'article 4 de ladite convention.

A ce titre, ces Elus, pour en avoir débattu, s'interrogent sur le niveau de déficit de l'activité fourrière animale et souhaitent à l'avenir obtenir des informations plus détaillées sous forme de comptabilité analytique.

Il est rappelé qu'au titre de l'année 2009, la Communauté Urbaine de Bordeaux a versé à la S.P.A. la même somme de 100 000 € afin de prendre en compte les difficultés récurrentes liées à cette mission de service public.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Le versement de la subvention de fonctionnement attendue permettra d'aider la Société Protectrice des Animaux à assurer dans des conditions satisfaisantes en 2010, le fonctionnement quotidien de ses installations de refuge pour animaux.

DECIDE

Article 1 :

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € est attribuée à la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud Ouest, pour l'activité « refuge pour animaux » et pour l'année 2010.

Article 2 :

M. le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée avec la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud Ouest destinée à fixer les modalités de versement de cette subvention.

Article 3 :

La dépense correspondante est inscrite au budget principal 2010 – chapitre 65 – article 6574 – sous fonction 1121 – CRB A760 de la section de fonctionnement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Verts-Europe Ecologie vote contre.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 NOVEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 4 NOVEMBRE 2010

M. MICHÈLE ISTE